

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/074

URBANISME – Parking de rabattement Gare SNCF Houilles-Carrières s/ Seine - Autorisation de signature de l'avenant n°4 pour la prorogation de la convention foncière entre la SNCF et la Ville de Houilles

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39** Le 25 juin 2024 à 19h04 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles (*Convocation et affichage effectués le 19 juin 2024*).

PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

M^{me} HERREBRECHT Christine

M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle

M. ROUSSET Serge

M. CADIOT Laurent

M. GOUT Christophe

M^{me} PRIVAT Christine

M^{me} MICHEL Fleur

M. BOIVIN Claude

M^{me} DUPLA Marie-Chantal

par M^{me} CHATELLET Brigitte
par M^{me} MARTINHO Sandrine
par M. HAUDRECHY Christophe
par M. DE CAMARET Gilles
par M. LECLERC Grégory
par M.BERTRAND Romain
par M. CADIOU Patrick
par M^{me} BELALA Monika
par M. HERAUD Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère à 19h24 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/067)
- Mme LE LANN CONSTANS Isabelle à 19h49 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/072)
- Mme COLLET Jennifer à 20h21 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/073)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

ABSENCES:

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M. SIMONIN Sébastien

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20240701-DCM24-074-DE Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/074 URBANISME - FONCIER

Objet : Parking de rabattement Gare SNCF Houilles-Carrières s/ Seine - Autorisation de signature de l'avenant n°4 pour la prorogation de la convention foncière entre la SNCF et la Ville de Houilles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention foncière en date du 18 juillet 1988 signée avec la SNCF,

Vu l'avenant n°1 signé en 1989 entre la Ville et la SNCF,

Vu l'avenant n°2 signé en 2020, prorogeant le délai de la convention jusqu'au 31 juillet 2021,

Vu l'avenant n°3 signé en 2021, prorogeant le délai de la convention jusqu'au 31 juillet 2024,

Vu le projet d'avenant n°4, annexé à la présente délibération,

Considérant que la gare de Houilles Carrières-sur-Seine bénéficiera fin 2026 d'une desserte par la ligne du RER E prolongée jusqu'à Mantes-La-Jolie (projet Eole),

Considérant que dans cette perspective, lle-de-France Mobilités a lancé fin 2019 une étude d'intermodalité sur le pôle gare de Houilles Carrières-sur-Seine, en cours,

Considérant que cette étude doit aboutir à la formalisation d'un projet d'aménagement du pôle d'échange tenant compte de l'analyse fonctionnelle du pôle et notamment des différents modes de rabattement sur la gare,

Considérant que dans ce contexte, une réflexion est menée sur le devenir du Parc de stationnement d'Intérêt Régional (PIR) édifié dans le cadre de la convention précitée,

Considérant qu'en attendant qu'il soit statué sur le devenir du PIR, il est nécessaire de proroger la convention foncière liant la ville à la SNCF,

Considérant que la Ville et les services de la SNCF se sont entendus pour prolonger la durée de la convention foncière jusqu'au 31 juillet 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20240701-DCM24-074-DE Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024 Article 1^{er} : APPROUVE les termes de l'avenant n°4 à la convention foncière du 18 juillet 1988, conclue entre la Ville de Houilles et la SCNF, qui porte prorogation jusqu'au 31 juillet 2025.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document afférent.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 01 juillet 2024 Publication effectuée le : 02 juillet 2024 Exécutoire ce jour : 02 juillet 2024 Le Maire, Conseiller départemental des Yvelines, Julien CHAMBON

> Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20240701-DCM24-074-DE Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024